

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Jeudi 27 Avril 2017

L'an 2017, le 27 Avril à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MALUS JEROME Maire.

Présents :

M. MALUS JEROME, Maire, Mmes : BRETON MARIA, DESRUMAUX NATHALIE, GIRAND MARIE-MARTINE, GONZALES NADINE, GRACIA ESTELLE, MANTOUE DANIELE, SOTTY NADINE, MM : ANTONIO PEREIRA GILLES, BARTHELEMY VINCENT, BONNEROT DIDIER, DEBRUYCKER BENOIT, GUERIN ERIC, MERLIN CHRISTIAN, MORTELMANS JEREMY, TATERCZYNSKI MAURICE

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme COMPERE CECILE à Mme GRACIA ESTELLE, M. LEGRAND DANIEL à M. MERLIN CHRISTIAN
Absent(s) : Mme DAUDIER MANON

Secrétaire de séance : Mme MANTOUE DANIELE

Date de la convocation : 19/04/2017

réf : 2017/033 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : étude et vote

Notifiée par la Préfecture en date du :

La commission "Communication" s'est réunie le 25 avril pour étudier l'attribution des subventions aux associations .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2016	SUBVENTIONS DEMANDEES EN 2017	MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES
PREVENTION ROUTIERE	200	500	500
LA FOLLIGEIOISE		2 000	1 800
ESPRIT 2 CV	100	300	150
USEP	500	900	600
VIBRATHOM	200	200	200
APE ST-ELOI	200	400	300
AMIS DU VIEUX CHALUZY	1 000	1 000	800
ASL	1 700	2 500	1 400
LEO LAGRANGE	400	500	500
ASS FRANCO POLONAISE	100	500	200
ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL	2 000	2 500	1 600
ASS SPORTIF ST-ELOI TENNIS DE TABLE	2 000	3 000	2 000
AZUR ET OR		250	250
ASSO LA GARENNE	2 300	2 800	1 500
MOTO CLUB DE LA NIEVRE	2 000	2 000	1 800
A TOUT COEUR	300	500	400
ANCIENS COMBATTANTS COMEMO	100	100	100
SUV EXCEPTIONNELLE AMIS VIEUX CHALUZY		3 800	3 700

réf : 2017/034 : Commission Communale des Impôts Directs : désignation des membres
Notifiée par la Préfecture en date du :

Il est nécessaire de renouveler la liste des membres de la commission communale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire propose de reconduire la majorité des membres de la liste précédente, et de désigner des membres complémentaires qui remplaceront les personnes qui ne peuvent, ou ne veulent plus siéger.

Commissaires titulaires

Mr Alain BONARDOT
Mr Philippe BRETIN
Mr Charles CHAMPIONNAT
Mr Jean-Paul CLOISEAU
Mr Gérard CLOIX
Mr Guy DE VALMONT
Mr Christian FUCHS
Mr André PROVOST

Commissaires suppléants

Mr Philippe DAUDIER
Mme Brigitte DEVANCOURT
Mr René DEVOUCOU
Mr Daniel GUEROULT
Mr Bernard JUBIN
Mme Régine MERLIN
Mr Christian MOREAU
Mr Régis MOREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (17 voix) et une abstention (Mr Guérin), approuve la liste communale des Impôts Directs

réf : 2017/035 : Parcelle AN193 : proposition de vente et autorisation donnée au maire pour la signature de l'acte notarié

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire propose de vendre une parcelle, cadastrée AN 193, située à la Baratte, d'une superficie 9 ares 65 ca.

Le Service des Domaines a estimé cette parcelle 4 150 €

Un acquéreur propose de l'acheter au prix de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix), 1 voix contre (Mr Guérin) et 1 abstention (Mme Desrumaux), accepte cette proposition et autorise le maire à signer l'acte notarié.

réf : 2017/036 : Préau cour de la mairie : proposition de vente

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire propose la vente du préau afin d'aménager la cour de la mairie.

Ce préau pourrait être proposé au plus offrant à toute personne qui devra le démonter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de vente du préau avec un prix de vente à 1 200.00 € minimum.
- Un cahier des charges sera élaboré, stipulant les conditions de sécurité et démontage
- Une annonce sera faite sur le bon coin avec une validité jusqu'au 1.08.2017.

réf : 2017/037 : Presbytère : proposition de vente et autorisation donnée au maire pour la signature de l'acte notarié

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire propose une réflexion sur la vente éventuelle du presbytère.

Une première proposition de vente a été faite en 2012, sans succès.

Une estimation par le Service des Domaines a été réalisée en 2012 :

1) valeur du terrain considéré comme nu : $2\,021\text{ m}^2 \times 26\text{ € le m}^2 = 52\,546\text{ €}$

2) Calcul des frais de démolition :

- emprise au sol du presbytère : $80\text{ m}^2 \times 2\text{ niveaux} = 160\text{ m}^2$
- emprise des dépendances : 45 m^2
- soit une SHO B de 205 m^2
- $205\text{ m}^2 \times 40\text{ le m}^2 = 8\,200\text{ €}$

3) Valeur de récupération foncière :

- $52\,546 - 8\,200 = 44\,346\text{ €}$

Valeur vénale arrondie à $44\,350\text{ €}$ et à circonscrire entre $35\,500$ et $53\,200\text{ €}$

Une délibération a été prise stipulant l'accord du Conseil Municipal concernant la vente du presbytère avec un prix de réserve de $53\,000\text{ €}$.

Une parution au journal du centre a eu lieu, mais aucune proposition d'achat n'a été faite.

Une nouvelle estimation a été demandée. Le prix estimé est de $46\,000\text{ €}$

Mr le Maire propose la vente du presbytère avec un prix de réserve de $50\,000\text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix), 4 contre (Mr Guérin, Mmes Desrumaux, Mantoue, Girand), 4 abstentions (Mrs Merlin, Legrand, Mmes Gonzales, Gracia) est favorable à la vente du bâtiment.

Suite à ce vote, Mr le Maire propose de revoir ce point à un prochain conseil municipal. En attendant, la commission "Travaux" contactera un professionnel pour faire l'état des lieux du bâtiment et étudiera plusieurs possibilités, soit un usage éventuel futur du bâtiment, le devenir de l'emplacement (avec une démolition du bâtiment), ou tout simplement la vente. De plus, un arrêté interdira le public d'entrer dans ce bâtiment vétuste.

réf : 2017/038 : Projet de centrale Photovoltaïque sise "Champ des Crêts"

Notifiée par la Préfecture en date du :

Mr Didier BONNEROT, Adjoint à l'Urbanisme fait part d'un projet d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle privée, sise "Champ des Crêts", Zone Industrielle de Saint-Eloi.

Il précise que le bureau d'études souhaite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à 15 voix contre, 3 abstentions (Mrs Debruycker, Bonnerot, Mme Desrumaux)